

PRIGONRIEUX

LETTRE D'INFORMATION N°9 - 08/03/2021



Nous vous rappelons qu'il faut continuer à être vigilant face à la Covid 19. Poursuivons nos efforts, en maintenant la distanciation sociale, le port du masque, et en privilégiant la vaccination. Bien entendu, nous restons à votre écoute.

ACTUALITÉS

Conseil municipal du 27 janvier 2021

A retenir du Débat d'Orientation Budgétaire :

La Ville bénéficie d'une Capacité d'Auto Financement (CAF) relativement confortable, qui va lui permettre de pouvoir investir, relancer l'économie locale et donner à Prignonrieux, 2ème commune de l'Agglomération, la place qui lui revient. Cette dynamique municipale passera par une proposition d'augmentation de la fiscalité. Cette démarche permettrait également d'assurer l'avenir de notre Ville à plus long terme.



Recrutement

La Ville de Prignonrieux a accueilli le 1er février 2021 un nouvel agent de 22 ans, Kévin VAN HEST, sur un emploi d'électricien.

Retrouvez les autres points abordés sur le site de la ville www.ville-prignonrieux.fr, rubrique Conseil Municipal - Comptes-rendus

Rappel de la discipline sur les temps périscolaires

La situation sanitaire impose aux enfants de rester dans le même groupe (classe), de porter un masque et de respecter les gestes barrières tout au long de la journée. Nous sommes conscients des contraintes que cela représente pour les enfants.

La collectivité met tout en œuvre pour encadrer les élèves : **quatre animateurs supplémentaires** viennent renforcer l'équipe sur le temps de surveillance de la cour le midi depuis le début de la crise sanitaire. Cependant, devant **l'augmentation des comportements agressifs et insolents** de certains enfants, il est nécessaire de rappeler notre volonté de mettre en application le règlement intérieur sur les temps périscolaires :

ARTICLE 6 : "Les enfants devront respecter le matériel, les locaux et les agents municipaux. Aucun comportement, geste et parole de nature à porter atteinte à la dignité et au respect des enfants et du personnel ne sera toléré. Le personnel responsable encadrant peut être amené à isoler momentanément et sous surveillance un enfant qui a ponctuellement un comportement déplacé. Les manquements, par les enfants, au règlement intérieur pourront être sanctionnés et pourront donner lieu à des avertissements qui seront portés à la connaissance des familles. Dans les cas les plus graves, une exclusion temporaire ou définitive peut être décidée par le Maire."

Nous comptons sur votre collaboration pour **sensibiliser les enfants au respect de ce règlement** afin que la pause méridienne redevienne un moment agréable pour tous.

Protocole sanitaire renforcé dans les écoles et accueils périscolaires

Un protocole sanitaire renforcé pour assurer la protection de tous dans les écoles est applicable depuis le 8 février. Il est consultable sur le site de la Ville et sur e-ticket.

Deux éléments essentiels sont à retenir :

- **Port du masque obligatoire de catégorie 1** à l'école élémentaire du centre-ville et à l'école primaire de Peymilou.
- **Une distance de deux mètres sera respectée entre les classes** (récréations, cantine et garderies).

Il est demandé aux parents d'élèves de prendre les précautions suivantes :

- surveiller l'**apparition de symptômes** chez les enfants ; en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et il est impératif de prendre avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre ;
- **ne pas conduire à l'école** les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque avant le délai prévu par les autorités sanitaires ;
- **informer le directeur d'école** si l'enfant n'est pas conduit à l'école en précisant la raison ;
- avoir une **hygiène stricte des mains** comprenant le lavage au départ et au retour à la maison.

SANTÉ / SOCIAL

MARS BLEU : la Nouvelle-Aquitaine se mobilise pour promouvoir le dépistage organisé du **cancer colorectal**. Si vous avez entre 50 et 74 ans, demandez le test à votre médecin ! (plus d'informations sur le site de la Ville : www.ville-prignonieux.fr et sur les réseaux sociaux)



Du 8 au 15 mars : semaine européenne de Prévention et d'Information sur l'**Endométriose**.
www.endofrance.org

TRAVAUX

Place du Groupe Loiseau



Des travaux (d'un montant estimé de 650 500 € HT) d'aménagement de la place du Groupe Loiseau ont été lancés : esplanades, assises en pierre, construction d'une halle, création de places de stationnement à proximité des commerces, zones à vitesse limitée, élargissement des places de stationnement, végétalisation de la place, réhabilitation de l'éclairage public.

La volonté de l'équipe municipale est de faire de cette Place un espace fonctionnel, accueillant et chaleureux en harmonie avec la politique menée en faveur du développement durable.

Pour intégrer la construction de la Halle, ces travaux devraient s'achever fin 2021. Pour autant, des places de stationnement seront de nouveau accessibles fin Avril à proximité de l'Hôtel de Ville, début Septembre devant l'école élémentaire.

Cimetière de Blanzac

Les travaux de réalisation de la 2ème tranche, dont le montant prévisionnel s'élève à 30 000 € HT, ont débuté en ce début d'année 2021 et devraient être achevés début mars 2021.

La finalisation de l'aménagement du Cimetière de Blanzac est prévue en suivant avec la réalisation d'espaces supplémentaires dédiés aux inhumations, d'allées pour accéder à ces espaces, la construction d'un abri à l'entrée du cimetière pour faire de ce lieu un espace plus respectueux et agréable au sein duquel les familles pourront se recueillir en toute quiétude (montant total des travaux estimé à 139 200 € HT).



Hôtel de Ville

Des travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville sont prévus pour un montant estimé à 51 100 € HT qui devraient s'achever fin 2021 : création d'espaces de travail supplémentaires de par la nécessité de privilégier les espaces individuels et d'assurer l'accueil du public dans le respect des règles sanitaires, aménagement d'un « Point d'Accueil Numérique » accessible au public et accès facilité aux personnes à mobilité réduite.

Ecoles

Ecole Elémentaire du centre-ville : La Municipalité entend mettre en oeuvre sa politique environnementale de maîtrise des consommations énergétiques en finalisant les travaux d'isolation thermique (d'un montant estimé à 28 300 € HT) du bâtiment par le remplacement des dernières menuiseries anciennes.

Lors de précédents Conseils d'Ecole de l'Ecole Maternelle du Centre-Ville, il a été mis en avant le danger représenté par la présence d'un simple grillage entre la cour de cet établissement et la rue Jacques Prévert pour les enfants. La sécurisation se fera par la réalisation d'un brise-vue, d'un montant estimé à 9 600 € HT.

Les travaux se feront pendant les vacances d'été.

L'INTERVIEW

L'économie à Prignonrieux

CYRIL GOUBIE - AJOINT EN CHARGE DES FINANCES
ET DE L'ECONOMIE

Qu'est-il prévu concernant le développement économique de la Ville ?

"Sans développement économique, on ne peut rien faire sur un territoire. Il faut accueillir et aider au développement des entreprises, des commerces, des artisans qui créent de la richesse et permet ainsi de financer des projets structurants. Et parce qu'il y aura des projets structurants sur notre territoire nous conserverons notre population et même attirerons de nouveaux habitants. Il faut pouvoir proposer un maximum de services, de commodités pour permettre de bien vivre à Prignonrieux. Pour bien vivre sur un territoire, nous avons besoin de développement économique."

Quels sont les investissements à venir ?

"Prignonrieux est la 2ème commune de l'agglomération bergeracoise et la 13ème commune du département, il faut donc que les équipements disponibles sur notre territoire soient en corrélation avec notre nombre d'habitants. C'est pourquoi nous allons sur ce mandat investir dans de nombreux domaines pour remettre à niveau des installations déjà présentes (restaurant d'enfants ou club house du stade par exemple) ou en bâtir de nouvelles (halle sur la place, maison partagée, pôle santé, etc...). Nous devons redynamiser notre commune et lui redonner la place qui lui revient."

Quelle est la conséquence pour la fiscalité ?

"Cela fait maintenant 10 ans que les taux communaux des impôts n'ont pas évolué sur Prignonrieux. Sur le fonctionnement de la commune, cela va commencer à être compliqué tout simplement parce que les charges augmentent. Si vous comparez votre facture d'eau ou d'électricité actuelle par rapport à celle d'il y a 10 ans, vous allez constater que cela a augmenté. De plus, il est nécessaire que la commune ait des moyens pour investir. L'idée est de ne pas d'augmenter les impôts de façon excessive et de faire fuir la population mais il y a de l'inflation, il faut donc pouvoir conserver des marges de manœuvre. Nous l'avions annoncé lors de la campagne électorale. Nous envisageons de proposer une hausse de 1% lors d'un prochain conseil municipal."

Quel est le rôle de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ?

"La CAB, c'est nous ! C'est nous tous ! C'est comme la commune mais en plus grand et c'est une structure très importante pour Prignonrieux. Elle a récupéré beaucoup de compétences et cela a beaucoup d'impact sur la vie quotidienne de nos concitoyens. C'est pour cela qu'il est important de siéger à la CAB, pour être au cœur des décisions qui nous touchent tous au jour le jour. Nous avons la chance d'avoir 4 élus prigontins, conseillers communautaires, dont 2 Vice-Présidents (Olivier DUPUY, en charge de la santé, et moi-même en charge de l'emploi, rattaché au pôle économique). Il faut absolument être bien représenté au sein de cette instance afin de peser sur les décisions et dessiner l'avenir de l'ouest bergeracois. Je le répète, nous sommes la 2ème commune de l'agglomération, nous devons retrouver la place qui nous revient."

Interview à retrouver en vidéo
sur le site internet et sur les réseaux sociaux



Cyril GOUBIE

INFORMATIONS DIVERSES

Composteurs individuels

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Redevance Incitative, le SMD3 aide financièrement les particuliers à hauteur de 50 % l'achat de composteurs individuels de 300L et 600L. Ces composteurs sont vendus au prix de 17,20 € pour les 300L et 29,15 € les 600L. Un bio seau est également offert.

Pour récupérer un composteur, rendez-vous à l'antenne du SMD3, 3 rue Emile Zola à Bergerac : Le mercredi de 9h à 12h, ou sur réservation au 09 71 00 84 24, le samedi dans les déchèteries de St Pierre d'Eyraud, Sigoulès et Issigeac.



Rappel concernant les nuisances

Les bruits de voisinage

Article R1334-31 du Code de La Santé Publique : « *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.* »

Le règlement sanitaire départemental limite l'usage d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage pour les travaux de bricolage et de jardinage. Ils peuvent être utilisés uniquement sur les créneaux suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Réglementation sur l'usage du feu

L'arrêté préfectoral 24-2017-07-21-0001 pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt, relatif aux brûlages à l'air libre des déchets verts, aux autres usages du feu et aux obligations de débroussaillage réglemente l'usage du feu sur le département. La commune de PRIGONRIEUX est classée en zone urbaine. **Le brûlage des déchets verts** (assimilés à des déchets ménagers) **est interdit toute l'année**. Des dérogations sont possibles pour répondre aux obligations légales de débroussaillage uniquement, qui consistent à limiter les risques de propagation d'incendie dans des zones exposées (en pratique, aux abords des forêts).

Nouveaux Prigontins

Les personnes arrivées sur la Commune depuis le 1er janvier 2020 sont priées de se faire connaître à l'accueil de la Mairie. Une rencontre conviviale sera organisée en avril si les conditions sanitaires le permettent.

SNU recrutement des Jeunes

Tout jeune français, âgé de 15 à 17 ans, dans l'année suivant sa classe de 3ème, peut se présenter au Service National Universel (plus d'informations sur le site de la Ville www.ville-prigonrieux.fr)

Contact : 05 53 61 55 55

MAIRIE@VILLE-PRIGONRIEUX.FR

WWW.VILLE-PRIGONRIEUX.FR

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !



FACEBOOK

VILLE DE PRIGONRIEUX
[@villedprigonrieux](https://www.facebook.com/villedprigonrieux)



INSTAGRAM

[@villedprigonrieux](https://www.instagram.com/villedprigonrieux)



TWITTER

VILLE DE PRIGONRIEUX
[@VPrigonrieux](https://twitter.com/VPrigonrieux)

#prigonrieuxmaville